

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[CollectionBoite_002 | Système pénal. XVIIe-XVIIIe sièclesCollectionBoite_002-4-chem | Théorie du droit pénal. Fin XVIIIe siècle.](#)
[ItemBrissot de Warville, Jacques-Pierre, Théorie des lois criminelles, 1836 | Moyen de prévenir les crimes](#)

Brissot de Warville, Jacques-Pierre, Théorie des lois criminelles, 1836 | Moyen de prévenir les crimes

Auteur : Foucault, Michel

Présentation de la fiche

Coteb002_f0042

SourceBoite_002-4-chem | Théorie du droit pénal. Fin XVIIIe siècle.

LangueFrançais

TypeFicheLecture

Personnes citées[Brissot de Warville, Jacques-Pierre](#)

Références bibliographiques[Brissot de Warville, Théorie des lois criminelles](#)

Référentiel BNF<https://data.bnf.fr/ark:/12148/cb30163073q>

RelationNumérisation d'un manuscrit original consultable à la BnF, département des Manuscrits, cote NAF 28730

Références éditoriales

Éditeuréquipe FFL (projet ANR *Fiches de lecture de Michel Foucault*) ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle).

Droits

- Image : Avec l'autorisation des ayants droit de Michel Foucault. Tous droits réservés pour la réutilisation des images.
- Notice : équipe FFL ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Notice créée par [équipe FFL](#) Notice créée le 20/07/2020 Dernière modification le 23/04/2021

Données de data.bnf.fr

AUTEUR : Brissot de Warville, Jacques-Pierre
(1754-01-15 -- 1754-01-15)

TITRE Théorie des lois criminelles

LIEU DE PUBLICATION Paris

DATE 1836

EDITEUR Paris : J.-P. Aillaud , 1836

42
ils sont veritateurs, et hont - les "(93)

5/ Ex kirper la mendicité

6/ La police. Dans les hts veritateurs
q l'Angle. il suffit d'un watchman.
Même France le marchand de c'te
ht ubi. C'te a riueri Pm; il peut
relever de mander.

7/ Différences et cetera

- 1 maison publique de recherche et de
recherche y sont inscrites.

- 1 maison où l'on se charge de
détecter les crimes et les délits, et
approuver. (97)

Brins de Wernille. Th. des
concriminales. I.

4^e ed. 1836. H 40-100



